



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 7 septembre 2021

Contre la proposition de loi Rilhac, en grève le 23 septembre !

La proposition de loi Rilhac, qui avait été adoptée en première lecture au Sénat en mars, devrait repasser devant l'Assemblée nationale réunie en session extraordinaire à partir de la fin du mois de septembre.

Alors qu'il y aurait tant à faire pour améliorer le service public d'éducation, pour mieux prendre en compte les inégalités scolaires creusées par la crise sanitaire et pour garantir vraiment la réussite de tou·te·s les élèves, le gouvernement choisit donc de remettre sur la table une loi visant à imposer des chef·fes dans les écoles, en faisant des directeurs et directrices des délégués de l'autorité académiques, investi·e·s d'une autorité fonctionnelle et participant à l'encadrement du système éducatif. Dans la droite ligne de l'annonce faite par Emmanuel Macron de la création prochaine, à Marseille, d'écoles « laboratoires » dans lesquelles les directeurs et directrices pourraient directement recruter des enseignant·e·s, il s'agit, pour l'exécutif, de renforcer la hiérarchie et de saboter le fonctionnement horizontal qui a jusque-là prévalu dans les écoles.

En septembre 2019, après le suicide de Christine Renon sur son lieu de travail qui avait profondément ébranlé les personnels d'éducation, le gouvernement s'était déjà livré à une odieuse instrumentalisation pour tenter d'avancer vers un statut hiérarchique pour les directeurs et directrices d'écoles. Pourtant, l'enquête ministérielle menée ensuite à l'automne avait montré qu'ils et elles ne voulaient pas d'un statut à part mais demandaient avant tout à bénéficier de temps et de moyens supplémentaires pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées. Si cette proposition de loi était

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



adoptée, on peut imaginer la pression supplémentaire que subiraient les directrices et directeurs : non seulement il faudrait continuer à alimenter la communication du ministère avec des indicateurs et des statistiques, mais il faudrait en plus bien « manager » son équipe, s'assurer que tou·te·s les professeur·e·s des écoles rentrent bien dans les clous voire participer à leur évaluation.

En essayant de faire passer cette proposition de loi dans l'urgence au détour d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale, Emmanuel Macron et son gouvernement prouvent une nouvelle fois leur mépris des personnels d'éducation et démontrent que l'idéologie managériale guide bien plus leurs actions que l'intérêt des élèves ou les besoins des enseignant·e·s.

Contre la loi Rilhac sur la direction d'école, pour un plan d'urgence pour le service public d'Education, SUD éducation appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser et à se mettre en grève le 23 septembre !

Fédération SUD Éducation

📍 31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

☎ 01 58 39 30 12

✉ fede@sudeducation.org

🖱 www.sudeducation.org

